

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

Baccalauréat professionnel Facteur d'orgues Option Organier			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique	U.1	3						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2 – Epreuve technologique et artistique	U.2	7						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (1,5) (2)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	12						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument	U.32	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication d'un instrument ou partie d'instrument	U.33	7	CCF		Ponctuel, pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous épreuve E35 – Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30'	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale

en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Facteur d'orgues Option Tuyautier								
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique	U.1	3						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2 – Epreuve technologique et artistique	U.2	7						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30'	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (2) (1,5)	Ponctuel écrit	6 h (2 h) (4 h)	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	12						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues	U.32	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication, restauration et harmonisation des tyaux d'orgues	U.33	7	CCF		Ponctuel pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous épreuve E35- Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30'	Ponctuel écrit	2 h 30'	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30'	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation